

SOUSSION

Le soussigné :

Nom.....
Prénom.....
Lieu et Date de Naissance.....
Domicile.....
Etat civil.....

Dénomination de la société.....
Siège.....
Numéro BCE.....
Identité administrateur (nom, prénoms, domicile).....

Coordonnées téléphonique et mail.....

Ci-après dénommés "Le Candidat Acquéreur"

Déclare remettre la soumission écrite suivante aux fins d'acquérir le bien ci-après décrit :

- Le terrain

VILLE DE NEUFCHATEAU-première division-NEUFCHATEAU

1. Une terre vaine et vague, située en lieu-dit « Au-Dessus de l'Etang », cadastrée section C, numéro 0147G P0000 pour une superficie de quarante-neuf ares quatre-vingt-neuf centiares (49a 89ca)
2. Un abri, situé en lieu-dit « Chemin du Hays », cadastré section C, numéro 0146N P0000 pour une superficie de neuf centiares (9ca)

- Le projet :

Construction de deux immeubles : un immeuble de 11 appartements et un immeuble de 12 appartements. Le permis d'urbanisme pour la construction de ces deux immeubles a été délivré le 17 décembre 2024.

Le permis inclut également la démolition de l'abri.

Font parties de la présente vente et seront remis à la signature de l'acte le permis et documents suivants :

- Le permis d'urbanisme portant la référence 4548bis délivré par le collège communal de Neufchâteau en date du 17 décembre 2024 ayant pour objet la démolition d'un abri et la construction d'un immeuble de 11 appartements et d'un immeuble de 12 appartements et ses annexes.

Le permis inclut également la démolition de l'abri.

- Les plans cachetés du permis
- Le plan de mesurage et de nivellement dressé par Monsieur ROSSIGNOL Jean-François, géomètre, le 10 juillet 2024.
- Les extraits BDES
- Le plan de bornage signé
- Le plan d'égouttage
- Le formulaire de déclaration, la déclaration PEB initiale et le rapport PEB
- L'étude de faisabilité pour le « BLOC A » et le « BLOC B »
- Les vues 3D des futurs immeubles ;

Le candidat acquéreur se déclare informé qu'il fera son affaire personnelle de la reprise des différents contrats dont mention ci-dessus.

Il déclare être libre de poursuivre ou non la mission de l'architecte. Il a toutefois l'obligation d'en nommer un dans les 2 mois de l'acquisition et d'en informer l'architecte initial.

Il est également libre de ne pas continuer avec l'entreprise qui a initié la PEB.

Le candidat acquéreur déclare soumettre, un prix de (en lettre et en chiffre)

.....

Le candidat acquéreur reconnaît avoir visité le bien et dispense le propriétaire d'en fournir plus ample description.

CONDITIONS DE LA SOUMISSION

1) Durée de la soumission :

La soumission d'acquisition est faite au propriétaire pendant une durée de 15 jours prenant cours le mercredi 12 mars 2025 (date de remise des offres telle que mentionné dans le règlement de vente par soumission) et se terminant le mercredi 26 mars 2025 à minuit.

Passé ce délai, l'engagement d'acquérir fait par la présente soumission du candidat acquéreur prendra fin et sera caduque.

Le bien sera libre le jour des actes notariés.

2/ Le candidat acquéreur constituera la garantie suivante :

Versement d'une garantie de dix pour cent du prix offert à verser dans les cinq jours de l'acceptation de la présente offre sur le compte tiers du notaire Augustin Fosséprez numéro BE34 7320 2596 1190 avec la communication « garantie vente terrain Neufchâteau Chemin du Hays ».

3/ La présente offre n'est pas soumise à une condition de crédit, ni aucune autre condition.

4/ Le candidat acquéreur reconnaît avoir reçu copie du règlement de soumission et copie du projet de compromis ci-annexé, ainsi que tous les documents du permis d'urbanisme.

5/ Le candidat acquéreur s'engage à signer le compromis de vente dans les 15 jours de l'acceptation de la présente offre par le vendeur et à signer l'acte authentique le lundi 14 avril 2025 à 14 heures.

Fait à _____, le _____

(signature)